

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	40

N° 171/2019

OBJET : Mutualisation de matériel / Mise à disposition du tractopelle Caterpillar 432 F n ° série SEJ 00257 de la CCBA : adoption de la tarification applicable à compter du 01 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;
Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENZA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations n° 3/2016 et 73/2016, le conseil communautaire approuvait le principe de la mise à disposition du tractopelle Caterpillar 432 F au profit de ses communes membres et la tarification applicable à la journée et à la demi-journée avec chauffeur. Il rappelle également la délibération n° 249/2017 qui ajoute une tarification complémentaire pour la mise à disposition du tractopelle sans chauffeur en cas d'indisponibilité de celui-ci pour l'année 2018, fixant ainsi la tarification suivante :

- Prêt du tractopelle avec chauffeur : 90 € / demi-journée et 180 € / journée,
- Prêt du tractopelle sans chauffeur : 10 € / heure, en cas d'indisponibilité du chauffeur,
- Frais de carburant pris en charge par l'emprunteur.

Monsieur le Président indique qu'il convient de déterminer, pour régularisation, la tarification applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 et propose de reconduire les tarifs 2018 précédemment exposés. Il propose également que ces tarifs soient applicables pour l'année 2019 et les suivantes.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte, pour l'année 2019 et les suivantes, la tarification ci-dessous pour la mise à disposition du tractopelle Caterpillar 432 F :

- Prêt du tractopelle avec chauffeur : 90 € / demi-journée et 180 € / journée
- Prêt du tractopelle sans chauffeur : 10 € / heure, en cas d'indisponibilité du chauffeur
- Les frais de carburant sont pris en charge par l'emprunteur

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS